



Amiens, le 26 mai 2016.

DECLARATION LIMINAIRE DU SNEP A LA CAPA DES P.EPS ET CE D'EPS

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre de cette CAPA des professeurs d'EPS, nous souhaitons rappeler l'importance que revêt cette promotion à la hors-classe après 6 ans de gel des salaires de la fonction publique. En effet, la rémunération est un indicateur fort de reconnaissance professionnelle et conditionne par ailleurs l'attractivité d'une profession. Ce ne sont pas les 2 petites augmentations annoncées en période proche d'élection présidentielle qui permettront de rattraper la perte importante de pouvoir d'achat ne serait-ce que depuis 2010.

Les effets du barème modifié l'an dernier continuent de nous interpellier en terme de promotions. Encore une fois dans notre académie, alors que le ratio promus-promouvables pourrait largement permettre à tous les collègues du 11^{ème} échelon d'accéder à la hors classe, 4 collègues ne le seront pas, dont plusieurs très proches du départ à la retraite. Alors qu'en même temps nous déplorons que des enseignants au 9^{ème} bien plus jeunes apparaissent en position d'être promus dans ce classement.

Cette réalité académique se retrouve également au niveau national : malgré les valeurs du ratio parmi tous les enseignants du 11^{ème} échelon qui pourraient être promus certains ne le seront toujours pas, et cela malgré le recul de l'âge légal de départ en retraite.

Cette persistance dans l'orientation des promotions de grade nous amène à réitérer nos revendications :

- Nous demandons l'intégration de la hors classe dans la grille indiciaire en lieu et place des deux grades actuels, et dans un premier temps nous réclamons l'augmentation du ratio. Nous ne croyons pas à la nécessaire concurrence entre les collègues pour faire mieux leur travail au quotidien. Ils ont besoin de collectif, de solidarité et non de concurrence, il est temps de passer à un rythme unique qui ne semble d'ailleurs pas poser problème dans de nombreux autres corps notamment dans ceux des personnels de direction et d'inspection qui nous évaluent.

- Un barème fondé sur des critères objectifs donnant encore davantage la priorité à l'ancienneté, seul moyen de garantir un déroulement de carrière complet et des droits identiques pour tous.
- Un assouplissement de la limitation des avis exceptionnels pour les P.EPS au sein d'un même établissement
- L'ouverture de négociations destinées à faire enfin évoluer davantage nos conditions salariales.
- Dans l'attente de modifications nous nous battons pour que tous les enseignants remplissant les conditions d'ancienneté de service puissent accéder au dernier indice de la Hors-classe avant leur départ à la retraite. Ainsi, avec le ratio actuel il est possible que tous les collègues puissent partir à la retraite avec l'indice le plus élevé. S'il y a des exclus, il s'agit d'une décision rectorale, qui n'est pas dans la ligne voulue par le ministère !

Pour le SNEP-FSU, l'accès à la hors-classe, doit être avant toute chose la reconnaissance de la professionnalité de l'ensemble de la carrière.

En ce qui concerne la notation administrative, si lors de la précédente campagne présidentielle nous avons entendu à de nombreuses reprises « le changement c'est maintenant », il est indéniable que cela ne se concrétise absolument pas le cas dans le domaine de l'enseignement supérieur. En effet, nous constatons encore et toujours plusieurs rapports dont certains se succèdent de manière ininterrompue pour les mêmes personnels, et cela nous interpelle sur la justice de traitement entre le second degré et le supérieur. Cette année, ce sont 70% des collègues du supérieur qui bénéficient de cette mesure. En effet, au-delà du déséquilibre de la base même de composition de la note globale, la progression est exagérément déséquilibrée dans la durée. Ainsi nous renouvelons notre exigence pour que deux ventilations distinctes aient lieu entre les notés sur 100 (supérieur) et sur 60+40 (2nd degré.)

Enfin les enseignants d'EPS restent toujours les seuls du second degré à 20 heures hebdomadaires, alors qu'ils subissent souvent une détérioration de leur santé liée à la pénibilité de leur métier. La gestion ministérielle précédente a jusqu'à ce jour toujours refusé tout aménagement des fins de carrière. Pire les réformes successives des retraites ont amplifié cette dégradation en allongeant la durée d'activité professionnelle. Paradoxalement une enquête de la DEP portant sur la santé de notre corps professoral, a démontré les multiples problèmes physiques auxquels notre corporation est confrontée au long de la carrière et des conséquences qui en découlent.

Le SNEP demande que des mesures soient prises d'urgence pour améliorer les conditions d'exercice du métier avec le retour par exemple de la cessation progressive d'activité.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU